

## PRUDENCE : ARRIVEE DE LA DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC) EN FRANCE !

C'est seulement une semaine après la détection de 9 foyers en Sardaigne et 1 dans le nord de l'Italie que la Savoie est touchée par **2 foyers** de cette maladie !

**Qu'est-ce que c'est ?** C'est une maladie virale qui touche les bovins, pouvant entraîner leur mort. Elle n'est pas transmissible à l'Homme. La période d'incubation de la maladie est de 4 à 14 jours, parfois plus.

**Quels symptômes ?** Fièvre, hypertrophie des ganglions lymphatiques, œdème de la peau, nodules sur plusieurs parties du corps (peau, muqueuses, organes internes...), chute de la lactation, anorexie...

**Quelles voies de transmission ?** Elle se transmet par piqure d'insectes, principalement via les Stomoxes (mouches).

S'agissant d'une maladie inscrite sur la liste des maladies de catégorie « A » de la Loi Santé Animale européenne, les cheptels infectés sont **dépeuplés** et des zones de protection sont instaurées pour limiter les mouvements et renforcer la surveillance.

Fortement mobilisé, GDS France demande à l'Etat d'**engager rapidement une vaccination** « Barrière » afin de stopper efficacement la progression du virus. Plus d'infos en cliquant ici



**ATTENTION : en cas de suspicion, contactez immédiatement votre vétérinaire !**

**Soyez donc extrêmement vigilants lors de vos achats de bovins et renforcez encore la Biosécurité sur vos élevages.**

### MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE SUBIR !

Il n'est pas trop tard pour vacciner vos bovins contre la MHE ! La vaccination permet de protéger votre troupeau **avant** l'arrivée de la maladie. Profitez que le vaccin soit disponible actuellement !

Vacciner, c'est bien... mais faire le rappel, c'est encore mieux.

Pensez à protéger votre troupeau en réalisant les rappels dans les délais.

Les rappels se font à **J+21**

### CALAMITES AGRICOLES

Dossier à déposer avant le **15 juillet**

Les agriculteurs ayant dû faire des opérations de remise en état de parcelle peuvent solliciter un accompagnement financier et déposer un dossier sur Aléanat avant le 15 juillet.

L'ensemble des informations sont disponibles ici.



### ATEMAX : FORTES CHALEURS

En cette période les mortalités sont plus nombreuses. Les cadavres seront placés sous une couche paillée épaisse et humide pour éviter que la putréfaction ne s'accélère. Pour en savoir plus, consultez la fiche biosécurité de gestion de l'équarrissage en cliquant ici.

Pour un enlèvement sous 24h, les demandes doivent être enregistrées sur AteMAX.fr avant 18 heures.

**Les demandes pour autopsies sont faites par le GDS qui réalise la demande d'enlèvement pour vous.**

### OPÉRATION PAILLE 2025 - MISE EN RELATION OFFRES/DEMANDES !

Les OPA de la Cité de l'Agriculture lancent une opération spéciale pour faciliter la mise en relation entre les agriculteurs ayant de la paille à vendre et ceux en recherche de volumes.

Contact : 03.21.60.57.57 « Opération Paille 62 »

OP  
PAILLE

Cliquez  
ici

2025



## CAISSE D'AIDE REGIONALE

Suite à un résultat positif, ces maladies peuvent faire l'objet d'une aide financière.

Manifestez-vous !

- Toxoplasmose
- Chlamydirose
- Leptospirose
- Salmonellose
- Listériose
- Schmallenberg
- Mammites toxigènes foudroyantes
- Tétanos
- Ehrlichiose, Anaplasmose, Piroplasmose/babésiose

## PRÉSENTATION DES FORMATIONS BIOSÉCURITÉ



Les référents départementaux biosécurité, **Marine Colpart** (conseillère GDS) et **Dr Meurisse** (vétérinaire GTV), ont été invités à présenter la construction des formations biosécurité lors d'une journée organisée par l'Association pour l'Etude de l'Epidémiologie des Maladies Animales. En 3 hivers de formations, plus de **100 éleveurs ont été formés** avec une satisfaction très élevée !



## SANTÉ DES ÉQUIDÉS

Depuis Avril dernier, plusieurs cas d'**Anémie Infectieuse des Equidés (AIE)** ont été recensés en France.

C'est une maladie causée par un **virus** de la même famille que le VIH en santé humaine. L'AIE n'est pas transmissible à l'Homme mais entre équidés par le biais d'**insectes hématophages** (taons), par **matériel souillé** (aiguille) ou lors de **saillie naturelle**. Elle fait partie des **risques sanitaires de catégorie 1** au regard de la Loi de Santé Animale.

Vous trouverez **ICI** une fiche maladie complète pour en savoir plus.



## BVD - ENVELOPPES

5 prélèvements par enveloppe max

Ne pas oublier de coller les étiquettes "adresse laboratoire"!



## DÉSINFECTION - DÉSINSECTISATION - DÉRATISATION

L'été est le moment idéal pour procéder au **vide sanitaire**. Après un hiver en bâtiments, les germes se sont accumulés. Le vide sanitaire permet par l'application d'une procédure de façon rigoureuse pour diminuer la pression infectieuse.

Les étapes à suivre sont les suivantes :

1. **Curage** et évacuation du matériel
2. **Trempage** à l'eau
3. Application d'un **détergeant**
4. **Rinçage** du détergeant
5. **Séchage**
6. Application d'un **désinfectant**



Le port d'EPI est obligatoire avec la manipulation de certains produits, consultez les étiquettes, c'est pour votre santé !



L'application d'un désinfectant sur une surface sale sera inutile. Toute la procédure doit être réalisé dans cet ordre pour garantir son efficacité. Chaque désinfectant est efficace contre des pathogènes spécifiques : l'étiquette du produit donne ces informations, il existe des produits large spectre.

Il est recommandé d'appliquer cette procédure au plus tôt après la sortie des animaux et d'attendre au minimum **2 semaines** avant de les remettre dans ces locaux.

Plus d'informations sur le nettoyage et la désinfection sont disponibles [ici](#). **C'est de la biosécurité !**

Si l'élevage ne rencontre pas de problème sanitaire, la désinfection n'est pas recommandée afin de conserver le bon microbisme. Néanmoins, le box de vêlage, le box d'infirmerie, la quarantaine et les niches à veaux doivent être désinfectés.

**Une formation 3D a eu lieu le 11 juin** : les éleveurs présents ont pu manipuler les produits de désinfection et désinsectisation. Nous remercions le GAEC NAYET pour son accueil lors de cette journée, ainsi que les formateurs M. Le Briquer (SOFAR) et Mme Pick (ARMOSA).

Vous avez besoin d'autres formations ? Faites nous en part [ici](#) !

